



Le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux

---

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

29 MAI 2024



# RÉFORME DES FAUTEUILS ROULANTS ET REMISE EN BON ETAT D'USAGE

---

**Frédéric Piant**, Vice-président  
**Elodie Ubéda**, Vice-présidente  
**Guillaume Boccard**, Vice-président  
**Isabelle Baumann**, Vice-présidente  
**Jean-Roch Meunier**, Président



# LA RÉFORME VPH AU 29 MAI 2024

- **Engagement du Président de la République** : Zéro reste-à-charge des VPH dès 2024

« *Les fauteuils roulants dont les délais d'obtention sont souvent si longs et le prix si exorbitant pour certaines bourses verront là aussi leur régime de prise en charge changer, dès 2024, ils seront intégralement remboursés.* »

Emmanuel Macron, CNH du 26 avril 2023

- **Publication de la nouvelle nomenclature** : annoncée pour fin juin → application dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024
  - mais le projet de nomenclature n'est pas opérationnel
  - et la nouvelle classification des fauteuils roulants n'est toujours pas disponible
- **Nouveau mandat budgétaire** = estimé à 400 Md'€ (annoncé en avril 2024)
  - mais les tarifs envisagés ne couvrent pas les prix de revient des fauteuils roulants (Titre 1 et 4)
- **Actuellement** : phase de négociation intense avec la DSS
  - mais les arbitrages en cours ne tiennent pas compte des alertes syndicales et de l'expertise des acteurs de terrain



# LES GRANDS AXES DE LA RÉFORME

- Bascule en **lignes génériques** des VPH actuellement pris en charge par la LPPR sous **nom de marque**.
- Conditions de location des fauteuils roulants fortement modifiées :
  - **Location limitée à 6 mois maximum** → déclenchement d'une **option d'achat**
  - Location courte durée de **FRE** (fauteuils roulants électriques)
  - Location longue durée de VPH du Titre 4
  - Prise en charge des réparations du fauteuil
- Introduction d'un **délai de carence** d'un an entre 2 acquisitions / locations
- Introduction progressive de **fauteuils roulants d'occasion (RBEU)**
- **Complexification des essais** (4 modèles sur catalogue + essai comparatif de 2 modèles + essai de 7 jours à domicile)
- **SAV insuffisant** : forfaits de réparation mal dimensionnés pour le titre 4 et SAV à la charge du prestataire sans tarification pour les fauteuils vendus en option d'achat
- Augmentation du nombre de prescriptions soumis aux équipes pluridisciplinaires



# TITRE 1 : UN IMPACT MAJEUR POUR NOS ENTREPRISES

- Proposition de la DSS de repousser l'application pour les locations courte durée (Titre 1) à mai 2025
- **Mais « en l'état » et avec une punition = décote de -35% des tarifs**
- **Ce n'est pas notre demande**

Nomenclature	Tarif LCD € TTC	PLV LCD € TTC
VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FMP, < ou = 13 semaines.	3,82 €	10,92 €
VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FMP, 14 à 26 semaines incluses	2,97 €	8,49 €
VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FMPR, < ou = 13 semaines.	8,27 €	23,63 €
VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FMPR, 14 à 26 semaines incluses	6,43 €	18,38 €
VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FRM, < ou = 13 semaines.	4,70 €	13,44 €
VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FRM, 14 à 26 semaines incluses	3,66 €	10,45 €
VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FRE, < ou = 13 semaines.	95,75 €	95,75 €
VPH, LCD, forfait de location hebdomadaire FRE, 14 à 26 semaines incluses	74,47 €	74,47 €
VPH, LCD, option d'achat FMP	108,16 €	108,16 €
VPH, LCD, option d'achat FMPR	234,05 €	234,05 €
VPH, LCD, option d'achat FRM	133,09 €	133,09 €
VPH, LCD, option d'achat FRE	948,36 €	948,36 €

Evolution par rapport à la précédente proposition : Décorrélacion de 65 % entre le tarif et le PLV (précédente proposition – 30 %)

Maintien des niveaux de PLV par rapport à la précédente proposition transmise

Autorisation de facturation des forfaits de livraisons pour les forfaits de location courte durée à 17,68 € TTC

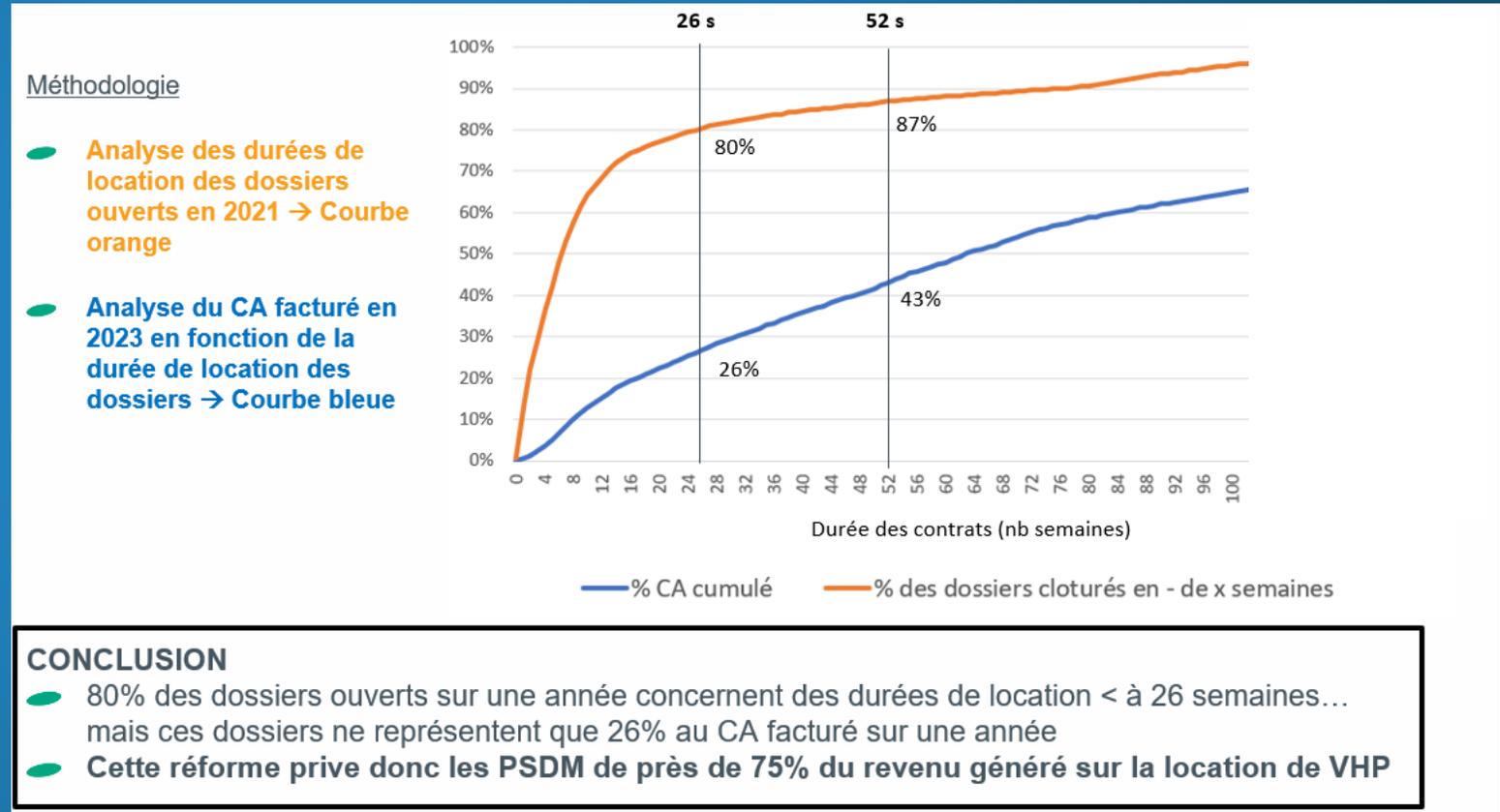
Modalités de fixation des tarifs :

- Tarif de location = (VPH neuf – option d'achat) / nb de semaines de location avec une dégressivité >13 semaines ;
- 70 % de la valeur du produit est répartie sur de la location



# TITRE 1 : UN IMPACT MAJEUR POUR NOS ENTREPRISES

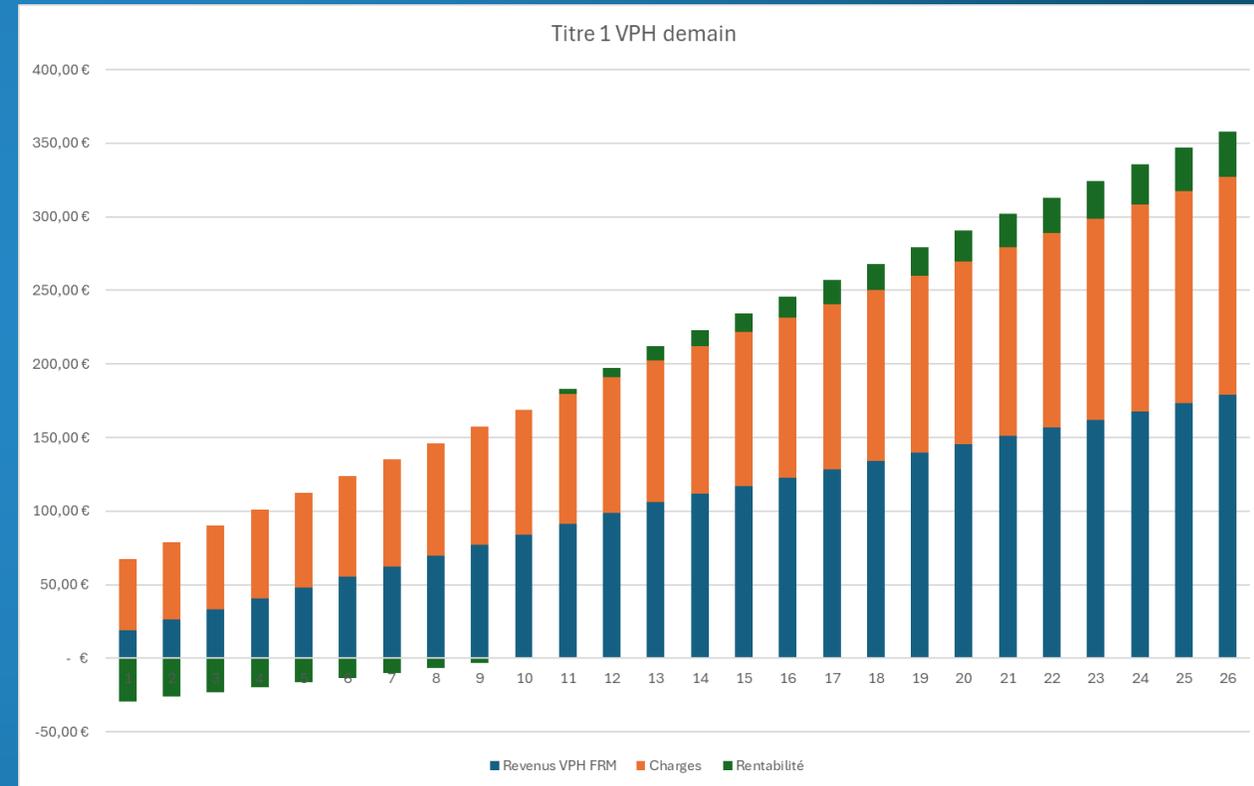
- Le raccourcissement des locations (LCD) répond à un rationnel justifié et confirmé par nos datas : **80 à 90% des locations ouvertes en 2023 ont été closes avant 26 semaines**
- Pour autant, **l'impact en année 1 de l'arrêt des locations > 26 semaines est majeur**. En facturation fin de mois : **55 à 75% des facturations en-cours sont des dossiers ouverts depuis plus de 26 semaines**.



# TITRE 1 : UN MODELE ECONOMIQUE NON SOUTENABLE

Le rationnel de raccourcir les durées de location (LCD) du Titre 1 se heurte à **4 écueils économiques majeurs** :

- L'arrêt brutal des locations > 26 semaines représente une perte en année 1 de 60 à 75% des revenus de cette activité pour les acteurs économiques.**
- Ce sont les dossiers > 5 à 6 semaines qui permettent de « financer » l'activité VPH Titre 1. **Les dossiers courts ne sont intrinsèquement pas rentables aujourd'hui et encore moins demain.**
- La **nouvelle nomenclature** induit un **quasi doublement des coûts de revient** par rapport à aujourd'hui (doublement des stocks, complexification administrative et comptable à la 26ème semaine...) **qui s'accompagne d'une diminution drastique des remboursements.**
- La **nouvelle nomenclature** induit une **augmentation drastique des besoins de trésorerie des entreprises** pour remplacer à un rythme beaucoup plus élevé les fauteuils en location vendus au bout de 26 semaines. Un doublement des achats de fauteuil est prévisible.



# TITRE I : EN SYNTHÈSE

## Les conséquences économiques pour le T1 :

- L'impact légal en cas d'arrêt brutal des locations de + de 26 semaines
- La non-rentabilité des locations courtes (- de 10 semaine)
- Le doublement du coût de revient de la location
- Le besoin de trésorerie induit
- Une obligation de SAV = pièces et main d'œuvre gratuite pendant 4 ans sur le VPH vendu en fin de location (via l'option d'achat)
- Une obligation de présenter 2 VPH systématiquement pour la LCD → impact sur les achats, les stocks, le transport



# TITRE I : NOS PROPOSITIONS ET ACTIONS EN COURS

## Nos demandes sont les suivantes :

- **Etaler sur 3 ans l'arrêt des locations LCD > 26 semaines : les dossiers en cours seront facturés aux tarifs actuels et « éteints » à raison de 40% en année 1, 30% en année 2 et 3.**
- **Négocier des tarifs Titre 1 (notamment un forfait SAV) assurant la rentabilité des locations dès les premières semaines de locations**
- **Appliquer en 2024 la réforme du Titre 1 uniquement sur les NOUVEAUX dossiers**
- **Supprimer le délai de carence d'1 an entre 2 locations**
- **Présentation de 2 modèles sur CATALOGUE et non pas physiquement**
- **Au bout de 26 semaines (déclenchement de l'option d'achat) : vendre un VPH neuf ou issu de la filière RBEU et non pas celui en cours de location**



# TITRE IV : 2EME MANDAT DSS

- Augmentation significative de certaines lignes mais répartition discutable

- Marges dégressives et plafonnées à 1500 €
- Projet de créer une ligne « FRMC actif » (en réponse au problème soulevé par M. Peytavie)
- Projet de financer sur devis des adjonctions sur mesure
- Forfaits SAV mal dimensionnés

## Décomposition proposition tarifaire - achat

Nomenclature	Nouveau prix de cession € HT	Nouvelle proposition Tarif/PLV € TTC	% d'évolution
VPH, Achat neuf, FMP, non-modulaire à propulsion manuelle ou à pousser	273,39 €	360,53 €	0 %
VPH, Achat neuf, FMPP, non-modulaire, assise rigide, propuls manu ou à pousser	629 €	780,17 €	0 %
VPH, Achat neuf, FRM, modulaire à propulsion manuelle ou à pousser	336 €	443,64 €	0 %
VPH, Achat neuf, FRMS, modulaire à propulsion manuelle de sport	1 934 €	2 400,00 €	0 %
VPH, Achat neuf, FRMC, modulaire à propulsion manuelle multi-configurables	2 662 €	3 303,53 €	27 %
VPH, Achat neuf, FRE-A, modulaire à propulsion par moteur électrique - classe A	2 547 €	3 161,21 €	16 %
VPH, Achat neuf, FRE-B, modulaire à propulsion par moteur électrique - classe B	3 128 €	3 882,08 €	16 %
VPH, Achat neuf, FRE-C, modulaire à propulsion par moteur électrique - classe C	3 910 €	4 852,60 €	16 %
VPH, Achat neuf, BASE, base roulante modulaire	906 €	1 125,00 €	25 %
VPH, Achat neuf, CYC, cycles à roues multiples	1 353 €	1 679,48 €	100 %
VPH, Achat neuf, SCO-A, scooter classe A+	927 €	1 149,95 €	0 %
VPH, Achat neuf, SCO-B, scooter classe B	1 473 €	1 827,74 €	30 %
VPH, Achat neuf, SCO-C, scooter classe C	2 606 €	3 234,48 €	27 %
VPH, Achat neuf, POU_S, Poussette simple	262 €	345,66 €	20 %
VPH, Achat neuf, FRMP, modulaire à propulsion manuelle ou à pousser de positionnement	2 218 €	2 753 €	6 %
VPH, Achat neuf, FRMV, modulaire manuel verticalisateur	9 000 €	11 077,50 €	79 %
VPH, Achat neuf, FREP-A, modulaire, propulsion électrique, de positionnement classe A	6 559 €	8 140,57 €	32 %
VPH, Achat neuf, FREP-B, modulaire, propulsion électrique, de positionnement classe B	9 572 €	11 680,50 €	37 %
VPH, Achat neuf, FREP-C, modulaire, propulsion électrique, de positionnement classe C	12 376 €	14 638,75 €	27 %
VPH, Achat neuf, FREV, modulaire électrique verticalisateur	18 471 €	21 069,25 €	17 %
VPH, Achat neuf, POU_MRE, Poussette modulaire multiréglable	2 084 €	2 587,00 €	30 %

### Modalités de fixation des tarifs :

- Marge distribution dégressive lissée en fonction du prix du produit : < 500 € HT : 20% ; > 500 € HT : 15% avec limite de 1500 €
- Forte évolution sur les fauteuils spécifiques et très spécifiques (sans compter le mécanisme de prise en charge sur devis pour certaines adjonctions)
- Maintien sur les FMP, FMPP, FRM au regard des prix pratiqués pour ces fauteuils par les industriels

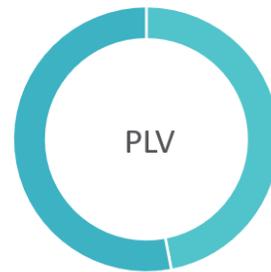
# NOS PROPOSITIONS - TITRE IV

- Réunion du 30 Mai 2024 DSS et propositions intersyndicales

## LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DIFFICILES - Nos points de vigilance -



Le montant des forfaits MAD est insuffisant au regard des exigences de la nouvelle nomenclature.



Certains fauteuils sont très bien remboursés et d'autres non, le mandat tarifaire pourrait-être mieux équilibré



La rédaction des textes donne lieu à différentes interprétations possibles, et les taux de marge prévus demeurent insuffisants



Engorgement de la prescription provoqué par l'élargissement des typologies de fauteuils soumis à une validation MPR/équipe pluridisciplinaire



# NOS PROPOSITIONS - TITRE IV

## ○ Réunion du 30 Mai 2024 DSS et contre-propositions intersyndicales

### LES MAD

Nos propositions

01	02	03	04	05
<b>MAD niveau 0</b>	<b>MAD niveau 1</b>	<b>MAD niveau 2</b>	<b>MAD niveau 3</b>	Forfait de livraison adaptation réglages personnalisation à la morphologie du patient
75€	263 à 270€	346 à 585€	501 à 756€	75€
<ul style="list-style-type: none"><li>la préparation du fauteuil roulant</li><li>Essais</li><li>• <b>Traçabilité (HAS)</b></li><li>FMP</li><li>FMPR</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>les essais adaptés au type de VPH concerné ;</li><li>la préparation du fauteuil roulant</li><li>• <b>Traçabilité (HAS)</b></li><li>BASE</li><li>POU_S</li><li>POU_MRE</li><li>CYCL</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>les essais adaptés au type de VPH concerné ;</li><li>la préparation du fauteuil roulant.</li><li>• <b>Traçabilité (HAS)</b></li><li>FRM</li><li>FRMC</li><li>FRMS</li><li>FRE</li><li>• <b>SCO</b></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>les essais adaptés au type de VPH concerné ;</li><li>la préparation du fauteuil roulant.</li><li>• <b>Traçabilité (HAS)</b></li><li>FRMP</li><li>FREP</li><li>FRMV</li><li>FREV</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Facturable sur prescription <u>quelque</u> soit la nature du VPH.</li><li>• Dans le cadre d'une vente, d'un entretien annuel (si intervention chez le patient)</li><li>• contrôle de conformité à la commande et assemblage);</li><li>• le réglage pour adaptation au patient (<b>anciennement dans le forfait MAD</b>)</li></ul>

MODALITES:

- Le PSDM qui aura effectué les essais sans vendre le fauteuil pourra facturer la MAD correspondante à la sécurité sociale contre prescription médicale.

**Il n'existe pas de dégressivité sur les forfaits MAD en cas de renouvellement du dispositif.**

Fédération Française des Associations de Parents de Personnes Handicapées (FFAPH) / Fédération Française des Associations de Parents de Personnes à Mobilité Réduite (FFAPMR) / Fédération Française des Associations de Parents de Personnes à Motricité Réduite (FFAPMR)



# NOS PROPOSITIONS - TITRE IV

## ○ Réunion du 30 Mai 2024 DSS et propositions intersyndicales

### LES PLV (achat)

#### Nos Propositions

#### – FRMS : suppression du PLV

- Fréquemment cofinancés par un sponsor ou une association sportive, ces VPH risqueraient d'être privés d'une quelconque possibilité de financement pour les sportifs si le PLV était maintenu.

#### – FRMC : affiner la catégorisation des fauteuils

- **Prévoir des sous- catégories** en fonction des caractéristiques techniques proposées par certains fabricants.  
Exemple : châssis sur-mesure, type de matériau (Carbone, Titane...)

#### – POU S

- Aucune offre de poussette simple n'existe aujourd'hui pour un tel budget (345,66€) : quelle solution prévoit la DSS?

#### – OPTIONS D'ESTHETIQUE ET DE CUSTOMISATION

- Bien identifiées par le centre de validation, ces options pourront faire l'objet d'une facture au-delà du PLV à la charge du patient **sans mettre en péril le remboursement par l'assurance maladie** du dispositif de base.

# NOS PROPOSITIONS - TITRE IV

- Réunion du 30 Mai 2024 DSS et propositions intersyndicales

## LES PLV (Réparations - SAV) Nos Propositions

- **PROPOSITION 1 :**
  - Le retrait des PLV sur la disposition des réparations – SAV.
  
- **PROPOSITION 2:**
  - SAV 5 plafond annuel : réparations Tricycles (voir pour chiffrage).

# NOS PROPOSITIONS - TITRE IV

- Réunion du 30 Mai 2024 DSS et propositions intersyndicales

## LES MARGES

### Nos Propositions

- **PROPOSITION 1 : REVALORISATION DES MARGES MINIMUM**

Si le nouveau mandat tarifaire revalorise légèrement les taux de marge, ceux-ci demeurent insuffisants au regard des structures de coûts d'entreprises dont l'activité est spécifiquement la prestation humaine, au domicile d'utilisateurs.

Ceci est d'autant plus crucial alors que les fournisseurs sont/seront peu enclins à la négociation dans un contexte de révision des spécifications techniques des fauteuils. Nous préconisons donc de fixer les marges minimum à 25% et 30%.

- **PROPOSITION 2 : CLARIFICATION DE LA FORMULATION**

Egalement, afin que la rédaction ne soit plus sujette à différentes interprétations, nous proposons de reformuler les parties relatives aux marges (pages 4 et 7 du nouveau mandat tarifaire présenté en mai) :

- *Marge distributeur minimum garantie : < 500€HT : 30% ; >500€HT : 25%*



# NOS ACTIONS POUR UNE REFORME SOUTENABLE

- 30/11/2023 : Rendez-vous à Bercy (DGE) consacré au volet économique
- **29/01/2024 : Courrier collectif des entrepreneurs, à l'initiative de Jean-Roch Meunier, Président de l'UNPDM, à l'attention de l'Elysée pour faire entendre la voix des distributeurs et des fabricants**
- **05/03/2024 : Audition par la Commission des Affaires sociales du Sénat - Sénatrice Patricia Demas, Sénateur Président de la commission, Philippe Mouiller, Sénatrice Marie-Pierre Richer, Présidente du groupe handicap**
- 13/03/2024 : Rendez-vous avec le Sénateur Michel Canevet, Secrétaire de la commission des finances
- 02/04/2024 : Rendez-vous avec Jocelyne Guidez, Sénatrice
- **09/04/2024 : Réunion avec le Cabinet de la Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées Fadila Khattabi**
- **21/05/2024 : Rendez-vous à Bercy (DGE) dédié aux alertes économiques**
- **28/05/2024 : Rendez-vous à Assemblée Nationale avec le Député Lionel Vuibert**



# DATES CLES

- 01/08/23 - Transmission du nouveau projet de nomenclature par la DSS
- 09/01/2024 – 1ere réunion intersyndicale avec la DSS consacrée à la tarification et annonce d'un calendrier précipité :
  - **Début 2024 : finalisation et publication de la nomenclature**
  - **Avril 2024 : possibilité d'organisation d'un Comité de suivi de la nomenclature**
  - **Juillet 2024 : entrée en vigueur de la nomenclature sans transition**
- 25/01/2024 - Question d'actualité du Député Sébastien Peytavie, à la Ministre du Travail, de la Santé et de la Prévention, Catherine Vautrin et lancement d'une pétition
- 12/04/2024 – Visite d'un site de fabrication par les Ministres Catherine Vautrin et Fadila Khattabi

## Nouveau calendrier présenté en avril 2024

### Calendrier (2/2)



#### Prochaines étapes

- **Mai-Juin 2024** : Objectif de finaliser les négociations avec une **publication de la nomenclature et des modalités tarifaires**
- **Septembre/Octobre 2024** : Un **comité de suivi** pourrait être organisé pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la mesure (suivi bon référencement des fauteuils dans les nouvelles catégories)
- **D'ici la fin d'année 2024** : Entrée en vigueur de la nomenclature sur le versant achat
- **Mai 2025** : entrée en vigueur de la location courte durée – en contrepartie d'une décote tarifaire de 35 % sur les forfaits de location actuels en janvier 25



# REMISE EN BON ETAT D'USAGE DES DM

Depuis décembre 2019, le code de la Santé publique et le code de la Sécurité sociale ont été modifiés pour prévoir la possibilité d'une remise en bon état d'usage (RBEU) de certains dispositifs médicaux à usage individuel = **Une démarche vertueuse**

- Participation des experts de l'UNPDM au **projet de Norme AFNOR** définissant les conditions de sécurité et d'hygiène requises
  - Publication de la norme AFNOR annoncée pour juin 2024
- **Projet de décret encadrant la RBEU soumis à la commission européenne**
  - Publication annoncée d'ici fin 2024
  - Les DM d'occasion devront être remis en bon état d'usage par un **Centre homologué RBEU**
  - **Traçabilité dans Eco-DM de tous les VPH**
  - **Les PSDM auront l'obligation de présenter une offre RBEU au patient**
- **Opportunité commerciale mais sans modèle économique à date**

